



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 67575

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'indisponibilité du porte-avions Charles-de-Gaulle ainsi que sur le retard pris par le programme Rafale. Dans le contexte de l'après 11 septembre 2001 et d'une volonté déclarée de la France de coopération militaire avec les Etats-Unis - autorisation de survol de notre territoire et coopération navale dans l'océan Indien, il lui demande de préciser dans quel délai le Charles-de-Gaulle se trouvera à pied d'oeuvre et selon quelles modalités (calendrier) le programme Rafale sera poursuivi.

Texte de la réponse

La période d'entretien du porte-avions Charles-de-Gaulle, qui s'est déroulée du 2 juillet au 26 octobre 2001, s'est inscrite dans le cadre normal de la maintenance de ce bâtiment. Elle était nécessaire pour conduire en toute sécurité l'intervention sur les circuits des réfrigérants des chaufferies. Afin de retrouver ses pleines capacités opérationnelles, le Charles-de-Gaulle a procédé à une remise en condition progressive au profit de son équipage, puis du groupe aérien embarqué. Le bâtiment est pleinement opérationnel depuis décembre 2001. Par ailleurs, les dix premiers avions Rafale marine sont en cours de livraison au titre des commandes initiales passées en 1993 et 1995. La marine dispose de ses premiers avions au standard F1 depuis l'appareillage du groupe aéronaval pour l'océan Indien et disposera de la totalité des dix appareils de cette première commande à l'automne 2002. Les livraisons des avions suivants interviendront à partir de 2004 dans le cadre de la commande de vingt-huit avions notifiée en 1999 et de celle intervenue en décembre 2001, portant sur vingt avions supplémentaires. Le développement du standard F2, prédécesseur de la version F3 et disponible à partir de 2005, conférera au Rafale des capacités supplémentaires, en lui permettant notamment de mener tous types de missions de combat et d'interception, depuis des bases aériennes comme à partir d'un porte-avions. Le projet de loi de programmation 2003-2008 prévoit que la constitution de la première unité de l'armée de l'air équipée de vingt avions au standard F2 interviendra en avril 2006. Le premier avion marine de ce type sera, quant à lui, livré en janvier 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67575

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5864

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1400